

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations d'AIDE AU CLAVIER et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services de secrétariat indépendant.

Tous devis accepté implique l'adhésion sans réserve du client des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : LIEU D'EXERCICE

Toute prestation pourra être effectuée indifféremment soit dans les bureaux d'AIDE AU CLAVIER soit dans les locaux du client selon accord préalable.

Dans le cas d'une mission dans les locaux du client, des frais de déplacement lui seront facturés conformément au tarif kilométrique en vigueur.

ARTICLE 3 : TARIFS

Les prix des prestations de services sont ceux en vigueur au jour de l'établissement du devis. Ils sont libellés en euros et calculés HT puisque, conformément à son statut juridique d'entreprise individuelle, AIDE AU CLAVIER ne facture pas de TVA (article 293B du CGI).

AIDE AU CLAVIER s'accorde le droit de réviser ses tarifs à tout moment dans la limite d'une fois par an. Cependant, les tarifs des devis acceptés et signés par le client ne pourront être modifiés.

ARTICLE 4 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société AIDE AU CLAVIER serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

ARTICLE 5 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 6 : DEVIS

Pour chaque demande, un devis gratuit est remis au client dans un délai de 48h maximum et est valable 1 mois. Il y figure les conditions générales de vente, le délai d'exécution des travaux, le tarif et toutes mentions spécifiées par le client.

Le devis ne sera validé qu'après avoir été daté, signé et accompagné de la mention «bon pour accord». Celui-ci constituera la preuve de l'accord des deux parties en cas de litige.

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue par tous moyens à la convenance du client : virement bancaire, chèque bancaire, espèces ou Paypal.

Un acompte de 30% est demandé à l'acceptation du devis, le solde sera dû à réception de la facture.

AIDE AU CLAVIER met à la disposition de ses clients, un module de paiement Paypal via son site internet. Ce module a l'avantage de permettre le démarrage des travaux plus rapidement pour éviter l'attente de votre règlement de 30 % d'acompte. Les frais inhérents à la tenue de compte Paypal sont de l'ordre de 5 %.

ARTICLE 8 : PENALITES DE RETARD

Des pénalités de retard seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31ème jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée.

Les pénalités de retard ne peuvent être inférieures à trois fois le taux de l'intérêt légal. Pour 2010, le taux de l'intérêt légal étant fixé à 0,65 %, les pénalités seront de l'ordre de 1,95 % (le calcul des pénalités de retard est le suivant : $0,65 \% * 3 = 1,95 \%$).

ARTICLE 9 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison de la prestation indiqué lors de l'établissement du devis n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti ; la société AIDE AU CLAVIER se réservant le droit de modifier les délais en cas de problèmes techniques liés à l'informatique.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison de la prestation ne pourra donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société AIDE AU CLAVIER ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

AIDE AU CLAVIER s'engage dans la confidentialité des données, à ne diffuser aucune information et document en rapport avec les missions.

ARTICLE 12 : ARCHIVES

Les documents relatifs aux différentes missions sont archivés et consultables par le client pendant une année dans les bureaux d'AIDE AU CLAVIER.

ARTICLE 13 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bobigny.